

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DU 12^e REGARD PHOTOGRAPHIQUE

A l'occasion de la 12^e édition du festival du Regard Photographique de Saint-Laurent-du-Var organisé sur le thème de la Covid-19, la Commune de Saint-Laurent-du-Var et son partenaire le club photo Laurentin « Kromatik » lancent un concours de photographies.

Les **candidats** doivent se conformer aux modalités de participation suivantes édictées par les **Organisateurs**, la Commune de Saint-Laurent-du-Var et son partenaire le club photo Laurentin « Kromatik ».

Article 1 : PUBLIC CONCERNE

L'inscription au concours est ouverte à toutes personnes.

La catégorie « Jeunesse » concerne tous les candidats âgés de moins de 18 ans.

Article 2 : PRIX

Trois différents prix sont à gagner :

1. Le Prix de la Ville ;
2. Le Prix du partenaire « Studio Provence » ;
3. Le Prix de la Jeunesse ;

Les trois meilleurs clichés seront lauréats de ces trois prix.

Les candidats ne pourront être primés qu'une seule fois.

Le jury se réserve toutefois la possibilité de faire tirage, exposition et utilisation d'autant de cliché qu'il jugera bon.

La remise des prix s'effectuera lors du vernissage d'inauguration de l'exposition du 12^e Regard Photographique (la date sera communiquée ultérieurement) à l'hôtel de ville de Saint Laurent du Var, espace GRAPELLI.

Les photographies seront jugées sur leurs qualités techniques et artistiques ainsi que sur l'interprétation du sujet.

Le jury sera composé de personnes reconnues dans le monde de la photographie.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 3 : INSCRIPTION

Pour participer, les candidats doivent s'inscrire en se rendant à l'adresse internet www.concours.saintlaurentduvar.fr et doivent envoyer cinq clichés maximum qu'ils ont produits et réalisés eux-mêmes.

Les photographies devront parvenir sur l'interface avant le 31 janvier 2021 minuit.

Article 4 : FORMAT

Aucun format de photo particulier n'est imposé. Il est toutefois conseillé aux candidats de produire des photographies en 300 dpi pour une meilleure qualité d'impression en cas de victoire et de tirage de cliché ou de laisser leurs fichiers pleins format.

Article 5 : SIGNATURE

Aucune signature ni identification personnelle de l'auteur ne devra figurer sur l'image.

Article 6 : CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION A BUT NON COMMERCIAL

Les lauréats acceptent que leurs photographies puissent être reproduites non commercialement, et leurs noms cités lors de cette 12^e édition du Festival du Regard Photographique.

Les clichés pourront être utilisés sans but lucratif, pour rendre compte de la manifestation ou annoncer de futurs concours.

Après exposition, lors de cette 12^e édition du Festival du Regard Photographique, les Organisateurs conserveront le tirage et pourront :

- Réutiliser l'œuvre pour une nouvelle exposition lors d'une prochaine manifestation organisée par la Commune de Saint-Laurent-du-Var et/ou par le club photo Laurentin « Kromatik »
- Réutiliser l'œuvre par reproduction non commerciale à titre publicitaire dans les documents et campagnes de communication de la Commune et/ou du club photo « Kromatik », comme par exemple : publication dans un magazine municipal de la Ville ou press-book du club photo, ou bien parution sur le site web ou sur la page d'un réseau social de la Ville ou du club photo, ou encore éventuelle communication publicitaire (affiche ou écran), etc.

Article 7 : ATTESTATION DE PATERNITE SUR L'ŒUVRE

En participant au concours, le candidat certifie être auteur et titulaire des droits afférents aux photographies présentées.

De même, il atteste être en droit d'utiliser l'image des personnes visibles sur ses photographies en complétant les champs ci-dessous indiqués.

De ce fait, il dégage les organisateurs de toutes poursuites qui pourraient être intentées à la suite de l'exposition des photographies.

- Approbation publication des personnes photographiées et de leur droit à l'image
- Approbation parution

Les photographies contraires aux bonnes mœurs, à la morale, à la législation en vigueur ou portant atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales ne seront pas retenues par le comité d'organisation.

Le candidat atteste avoir lu le présent règlement, l'accepte sans réserve et renonce à tout recours de quelque nature que ce soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droit.

AUTORISATION DU CANDIDAT SUR SES OEUVRES

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste/d'auteur :

Adresse de domicile :

Email :

Téléphone :

Je certifie être majeur, avoir 18 ans ou plus, et être l'auteur des photographies envoyées ; je consens à leur publication, et je dispose de l'autorisation des personnes photographiées à utiliser leur droit à l'image afin de participer à ce concours.

Je n'ai pas 18 ans, suis mineur et indique les coordonnées de mes parents ou tuteur(s) légal(ux)

TUTEUR LEGAL DU CANDIDAT MINEUR

Nom :

Prénom :

Adresse de domicile :

Email :

Téléphone :

Je certifie être majeur, avoir 18 ans ou plus, et être le tuteur légal de l'auteur des photographies envoyées ; je consens à leur publication, et je dispose de l'autorisation des personnes photographiées à utiliser leur droit à l'image afin de participer à ce concours.

AUTORISATION DE LA PERSONNE VISIBLE SUR PHOTOGRAPHIE(S) DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Adresse email (facultatif):

Téléphone (facultatif) :

Je certifie être majeur, avoir 18 ans ou plus, et avoir autorisé le candidat ci-dessus à utiliser mon image sur sa ou ses photographies ; je certifie être d'accord avec l'éventuelle

utilisation, parution, publication, exposition artistique et /ou publicitaire à but non commercial de mon image par les organisateurs du présent concours.

Je n'ai pas 18 ans, suis mineur et indique les coordonnées de mes parents ou tuteur(s) légal(ux)

TUTEUR LEGAL DE LA PERSONNE VISIBLE SUR PHOTOGRAPHIE(S) SI MINEURE

Nom :

Prénom :

Adresse de domicile :

Email :

Téléphone :

Je certifie être majeur, avoir 18 ans ou plus, et autorise la personne visible susmentionnée, dont je suis le tuteur légal, à paraître sur la photographie du candidat ci-dessus mentionné et certifie donner droit à l'utilisation de l'image de la personne visible pour parution, publication exposition artistique et /ou publicitaire à but non commercial par les organisateurs du présent concours.